



مقابلة خاصة للقانون رقم 1799 المتعلق بمدونة التأمينات.

## ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE

Services garantis à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc

La meilleure couverture santé complémentaire au profit des adhérents de la Fondation pour la Promotion des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

- Département de l'Agriculture -



## ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE

### I. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

ARTICLE	CONTENU
OBJET DE LA GARANTIE	<p>Le remboursement, ou la prise en charge de 100% du ticket <b>modérateur</b>, soit la <b>différence</b>, au <b>taux</b> et au <b>plafond</b> contractuels entre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les <b>frais de soins de santé engagés par L'Adhérent-assuré</b> et</li><li>• Le <b>règlement effectué (et/ou) à effectuer par le régime de base de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), géré par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS).</b></li></ul>
BENEFICIAIRES	<p>L'Adhérent assuré : actif(e) et retraité(e) ; Le (s) conjoint (s) de l'Adhérent-Assuré ; Les enfants de l'Adhérent-Assuré tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de <b>21 ans</b> ou de <b>26 ans</b> s'ils poursuivent leurs études ; Les enfants handicapés de l'Adhérent-Assuré <b>sans limite d'âge.</b></p>
TAUX DE REMBOURSEMENT	<b>100 % du ticket modérateur</b>
PLAFOND GÉNÉRAL DE REMBOURSEMENT	<b>1 000 000 Dirhams (Un million de Dirhams) par personne et par an, sauf les cas de greffes d'organes qui demeurent plafonnés à 250.000 Dirhams (Deux Cent Cinquante Mille Dirhams).</b>
DELAIS DE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS	<p>Le règlement des prestations est effectué par l'Assureur à l'Adhérent-Assuré, par virement bancaire; et ce dans un délai maximum de Vingt (20) jours, qui commence à courir à compter du lendemain de la date de réception du dossier complet admis au remboursement.</p>



## II. PRESTATIONS GARANTIES

AFFECTIONS ET ACTES MÉDICAUX ASSURÉS	PRESTATIONS GARANTIES
<p><b>1 - Soins ambulatoires afférents aux Affections de Longue Durée (ALD) et Affections lourdes Coûteuses (ALC):</b></p> <p>Sont couverts, les frais de santé engagés, liés à une Affection Longue Durée (ALD) ou une Affection Lourde et Coûteuse (ALC), tels que définis par le régime AMO-CNOPS et faisant l'objet d'une intervention de la couverture AMO-CNOPS (accident ou maladie)</p>	<p>100 % du Ticket modérateur pour :</p> <p><b>Consultations et visites de médecins</b></p> <p>L'Adhérent-Assuré a droit au remboursement des frais de consultations et de visites de médecins effectuées le jour et la nuit y compris les jours fériés.</p> <p><b>Actes médicaux et actes fournis par les auxiliaires médicaux</b></p> <p>Les actes médicaux courants et ceux fournis par les auxiliaires médicaux donnent droit à remboursement.</p> <p><b>Analyses et imagerie médicale</b></p> <p>Les analyses prescrites par ordonnance médicale et les examens d'imagerie donnent droit au remboursement complémentaire.</p> <p><b>Frais pharmaceutiques</b></p> <p>Le droit au remboursement complémentaire est acquis pour les médicaments prescrits par ordonnance médicale et pris en charge par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS, que le remboursement de la CNOPS soit sur la base du générique ou du princeps.</p>
<p><b>2 - Cas des Hospitalisations chirurgicales (et/ou) médicales</b></p>	<p>100 % du Ticket modérateur pour :</p> <p><b>1. Hospitalisation médicale ou chirurgicale au Maroc</b></p> <p>Sur présentation de la facture et pièces justificatives correspondantes, remboursement au taux contractuel de la différence entre les frais engagés à concurrence du barème de la convention organisant les rapports entre la <b>Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance et L'Association Nationale des Cliniques Privées</b>, et le règlement effectué ou à effectuer par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS.</p> <p><b>2. Hospitalisation médicale ou chirurgicale à l'étranger</b></p> <p>Sur présentation de la facture et pièces justificatives correspondantes, remboursement au taux contractuel de la différence entre les frais engagés et le règlement effectué ou à effectuer par le régime de base de l'AMO géré par la CNOPS.</p>
<p><b>3 - Cas particuliers</b></p>	
<p><b>Optique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Plafond de 600 Dirhams</b> en ce qui concerne les <b>verres progressifs</b> plus monture de lunettes ou lentilles ;</li><li>• <b>Plafond de 400 Dirhams</b> en ce qui concerne les <b>verres non progressifs</b> plus monture de lunettes ou lentilles.</li></ul> <p>et ce par personne et par période de <b>24 mois</b> pour les <b>adultes</b> et <b>12 mois</b> pour les enfants de moins de <b>18 ans</b>.</p>

Orthodontie (ODF)	• ODF pour les enfants âgés de moins de <b>16 ans</b> est limité à un <b>plafond de 2 000 Dirhams par semestre, par enfant et dans la limite de 6 semestres.</b>
SCANNER	• <b>Plafond de 750 Dirhams</b> par personne, par maladie et par an.
Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)	• <b>Plafond de 1 500 Dirhams</b> par personne, par maladie et par an.
Rééducation	• <b>Plafond de 2 000 Dirhams</b> par personne, par maladie et par an.
Implants cochléaires	• <b>Plafond de 70 000 Dirhams</b> par personne et par an.
Prothèses auditives	• <b>Plafond de 5 000 Dirhams</b> par personne, par unité et par an.
Colonoscopie	• <b>Plafond de 500 Dirhams</b> par personne et par an.
Frottis	• <b>Plafond de 400 Dirhams</b> par personne et par an
Mammographie	• <b>Plafond de 500 Dirhams</b> par personne et par an
Echographie mammaire	• <b>Plafond de 500 Dirhams</b> par personne et par an
Frais de mise en couveuse	• La limite par jour et fixée à un <b>plafond de 700 Dirhams</b>
Analyses médicales	• Les analyses prescrites par ordonnance médicale donnent droit au remboursement complémentaire sans plafond.
Appareils orthopédiques et de prothèses	• Plafond 3000 dirhams par personne et par an

### III. CHANGEMENT DE LA SITUATION FAMILIALE, DE COMPTE BANCAIRE ET D'ADRESSE

Suite à un mariage, naissance, changement d'adresse ou changement du N° du compte bancaire, l'adhérent-assuré est tenu de remplir un bulletin d'adhésion modificatif afin de le remplir et de l'accompagner des pièces justificatives correspondantes selon la liste suivante :

- Mariage : Copie de l'acte de mariage et de la CIN du conjoint ;
- Naissance : Extrait d'acte de naissance (Si le (la) conjoint (e) n'est pas déclaré (e) précédemment, fournir une copie de l'acte de mariage et copie de la CIN du conjoint (e) ;
- Changement du N° du compte bancaire : Spécimen de chèque ou attestation d'identité bancaire (RIB) ;
- Changement d'adresse : L'adresse complète doit être saisie sur la fiche de renseignements en lettres capitales ;
- Pour les enfants âgés de plus de 21 ans (si l'enfant n'est pas déclaré précédemment): Un certificat de scolarité;
- Pour les enfants handicapés (si l'enfant n'est pas déclaré précédemment) : Un certificat médical du médecin traitant.

### IV. DELAI DE DEPOT POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Pour se faire rembourser, l'adhérent a le choix entre les circuits suivants :

- Au moment du dépôt du dossier original auprès de la CNOPS ou de la mutuelle, l'adhérent remet aussi une copie intégrale à l'agent réceptionneur qui met le cachet CNOPS ou celui de la mutuelle sur la copie.

L'adhérent remet cette copie validée à l'agent gestionnaire Sanlam ;

- Se présenter auprès de l'agent gestionnaire Sanlam muni de l'original et une copie du dossier pour validation sur place chez ce dernier.

Les déclarations de maladie ou d'accidents doivent parvenir chez Sanlam à travers ses Agents gestionnaires AMC dans un délai maximal de 90 jours qui suivent la date de survenance du sinistre.



## V. PIÈCES A FOURNIR :

L'agent vérifie les dossiers et retourne ceux qui ne contiennent pas les pièces suivantes :

Nature des soins	Pièces à fournir
<b>Optique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la feuille individuelle de soins dûment remplie et cachetée par l'ophtalmologue;</li><li>• La copie de la facture acquittée de l'opticien.</li></ul>
<b>ODF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour le 1<sup>er</sup> semestre : Copie du bilan ODF ou des analyses céphalométriques ainsi que de la copie de la facture d'exécution</li></ul>
<b>Prothèses auditives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;</li><li>• La copie de la facture dûment acquittée.</li><li>• l'examen d'impédancemétrie (Examen de l'oreille)</li></ul>
<b>Hospitalisation (hors demande de prise en charge)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la prise en charge de la mutuelle de base s'il y a lieu;</li><li>• La copie de la facture de la clinique dûment acquittée;</li><li>• La copie du compte rendu opératoire et de toute autre pièce justificative de l'hospitalisation</li></ul>
<b>Rééducation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;</li><li>• La copie de la facture d'exécution.</li></ul>
<b>Scanner-IRM-Colonoscopie-Frottis-Mammographie-Echographie mammaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;</li><li>• La copie du compte rendu de l'examen effectué</li><li>• La copie de la facture d'exécution.</li></ul>
<b>Soins ambulatoires liés aux ALD et ALC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La feuille individuelle de soins dûment remplie par le médecin traitant, le pharmacien, le radiologue ou le laboratoire d'analyse s'il y a lieu,</li><li>• Les copies des résultats des analyses, des comptes rendus des radios ou actes pratiqués</li><li>• Les copies des factures des actes pratiqués</li><li>• L'attestation d'exonération du ticket modérateur AMO</li></ul>
<b>Implants cochléaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La copie de la feuille individuelle de soins dûment complétée par la prescription médicale;</li><li>• La copie de l'accord de la CNOPS</li><li>• La copie de la facture d'achat acquittée</li><li>• La copie du compte rendu opératoire</li></ul>
<b>Analyses médicales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La feuille individuelle de soins dûment remplie par le médecin traitant et le laboratoire d'analyse,</li><li>• Les copies des résultats des analyses</li><li>• La copie de la facture d'exécution</li></ul>

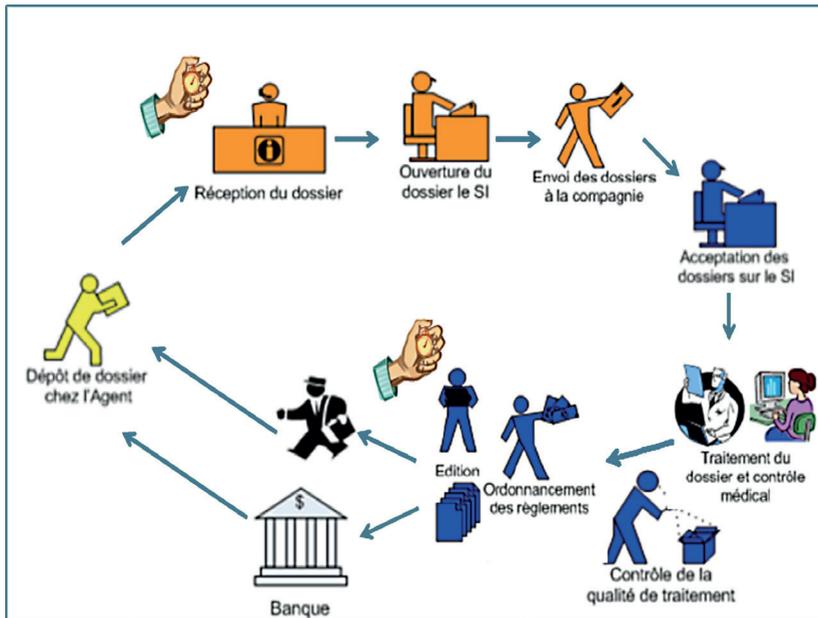
## VI. PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS RETOURS (OBJET DE COMPLEMENT D'INFORMATION)

L'adhérent assuré dépose auprès de l'agent gestionnaire les pièces demandées.

L'agent gestionnaire vérifie que les pièces remises correspondent à celles objet du retour et procède à leur transmission à Sanlam.

Sanlam traite les retours. Les dossiers liquidés peuvent donner lieu soit à un règlement par virement bancaire ou mandat directement aux adhérents-assurés, soit à un rejet adressé aux adhérents-assurés par lettre motivée.

### Procédure schématique de dépôt des dossiers maladie





## VI. PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS EN LIGNE

Sanlam offre la possibilité de déposer les dossiers maladie complémentaires directement à travers le site web AMC en suivant les étapes ci-après :

### Accès à l'onglet « Déclarer un dossier »

Une fois connecté au site web, cliquez sur l'onglet « Déclarer un dossier » au niveau du menu qui s'affiche à gauche de l'écran comme il figure sur l'image ci-après. Vous pouvez aussi cliquer sur l'onglet « Accueil » pour accéder directement.

Espace Assurance Maladie Complémentaire

Accueil > Mes dossiers > Suivi de dossiers

Liste des dossiers

N° Déclaration	Date survenance	Catégorie	Sort	Montant réglé
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	239,60
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	296,60
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	REGLE	241,20
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	400,00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	400,00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	20,00
[redacted]	[redacted]	Assuré Principal	COMPLEMENT INFO	,00
[redacted]	[redacted]	Conjoint	REGLE	105,00

Espace Assurance Maladie Complémentaire

Mes Dossiers → **Déclarer un dossier** → Téléchargement

Points de dépôt Données pratiques Mon Adhésion

Aide & FAQ Déconnexion

© 2020 SAHAM AMC.

### Etape 1 : Attache des documents d'authentification :

Dès que vous cliquez sur l'onglet « Déclarer un dossier », et lors de la transmission de votre premier dossier, le système affiche un écran pour attacher vos documents d'authentification. Ces documents sont :

- Votre carte d'identité nationale
- Votre carte d'adhésion si elle est demandée

**Ces deux documents sont obligatoires pour continuer la procédure ainsi que pour garantir le traitement de votre demande. Il est important de joindre les bons documents pour éviter le risque de rejet de la demande.**

Espace Assurance Maladie Complémentaire

Accueil > Mes dossiers > Déclarer un dossier

Déclarer un dossier

1. Identité Attacher les fichiers d'identification

Pièce d'identité	Actions
Copie CIN	
Copie carte Fondation des Œuvres Sociales	

Pour cela, cliquez sur la flèche qui apparaît devant le premier document obligatoire à savoir la copie de votre CIN et attachez la pièce. Refaite la même action pour attacher la deuxième pièce .

Déclarer un dossier

1. Identité Attacher les fichiers d'identification

Pièce d'identité	Actions
Copie CIN	CIN Recto verso
Copie carte	Copie carte d'adhésion

Précédent Suivant

Une fois les deux pièces attachées, cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la deuxième étape.



## Etape 2 : Choix de la prestation du dossier (Type dossier)

Afin de garantir le bon traitement de vos dossiers il faut choisir la bonne prestation. Le mauvais choix d'une prestation peut entraîner le rejet de la demande de dépôt.

La première étape consiste dans le choix de la prestation de votre dossier maladie. Toutes les prestations garanties par votre contrat sont prises en charge et figurent sur la liste déroulante qui s'affiche sur l'écran avec une image représentant la prestation.

- Choisissez la prestation de votre dossier en cliquant dessus. Dans notre exemple la prestation choisie est « Optique »
- Une fois la prestation choisie, cliquez sur suivant pour accéder à la troisième étape.

The screenshot shows the 'Déclarer un dossier' (Declare a claim) interface. On the left is a navigation menu with 'Mes Dossiers' and 'Déclarer un dossier'. The main area has a progress bar with 6 steps: 1. Identité, 2. Type dossier, 3. Personne traitée, 4. Pièces constitutives du dossier, 5. Récapitulatif, 6. Confirmation. Step 2 is active, titled 'Choisissez la nature du dossier'. It displays a grid of service options, each with a radio button and an icon: 'Accouchement normal' (bed icon), 'Accouchement par césarienne' (baby icon), 'Optique' (glasses icon, selected), 'ODF' (WWW icon), 'Rééducation' (person icon), 'Scanner' (cloud icon), 'IRM' (MRI icon), 'Prothèses auditives' (ear icon), and 'Coloscopie' (endoscopy icon). A 'Suivant' button is visible at the bottom right.

## Etape 3 : Choix de la personne traitée

L'écran affiche les personnes de votre famille à charge.

- Choisissez la personne de votre famille à charge concernée par le dossier en cochant le bouton.
- Cliquez sur « Suivant » pour passer à la quatrième étape.

The screenshot shows the 'Déclarer un dossier' interface at step 3, 'Personne traitée'. The progress bar shows step 3 is active. The main area is titled 'Choisissez la personne concernée par le dossier'. It lists two people: 'FANIDA' (selected with a radio button and a 'Cocher' button) and 'A. MOHAMED' (with a radio button and a 'Consulter la liste' button). 'Précédent' and 'Suivant' buttons are at the bottom right.

#### Etape 4 : Attache des pièces du dossier

Les pièces justificatives à attacher s'affichent à cette étape après avoir choisi la personne traitée. Dans notre exemple les pièces à attacher sont bien affichées sur l'image ci-dessous.

- Vérifier que vous disposez de ces pièces et commencez à les attacher en cliquant sur « Attacher des fichiers ».

The screenshot shows the Sanlam web interface for document declaration. On the left is a navigation menu with 'Mes Dossiers' selected. The main content area is divided into steps 1 to 6. Step 4, 'Pièces constitutives du dossier', is active and contains a sub-section 'Fichiers Déclaration' with a button 'Attacher des Fichiers' circled in green. Below this is a table of files to be attached:

Nom Fichier	Actions
Feuille de soins optique.pdf	[Icon]
Facture opticien.pdf	[Icon]
Prescription médicale.pdf	[Icon]

Below the table is the 'Données complémentaires' section with fields for 'Date de consultation de médecin' (09/12/2020), 'Frais engagés (MAD)' (1568,54), 'Numéro de Téléphone', and 'Adresse e-mail'.

- Attachez la première pièce, elle s'affiche alors sur l'écran.
- Répétez la même action pour toutes les pièces que vous souhaitez attacher sans pour autant pouvoir dépasser 10 fichiers.
- Vous pouvez aussi joindre un seul fichier s'il contient toutes les pièces justificatives de votre dossier.

**A noter que les fichiers ou les images doivent être de bonne qualité et lisibles pour éviter le rejet de votre demande. Vous pouvez attacher les fichiers de type image et PDF.**

L'illustration ci-après montre les pièces une fois attachées.

Une fois toutes les pièces attachées cliquez sur le calendrier à gauche de « Date de consultation » pour saisir la date de consultation figurant sur le dossier maladie que vous souhaitez déclarer.

- La date de consultation est la date mentionnée par votre médecin traitant sur le dossier ainsi que sur la prescription médicale.
- En cas d'hospitalisation, la date de consultation est la date d'entrée à la clinique ou à l'hôpital et figure sur la facture d'hospitalisation avec la mention « Date d'entrée » ou « Date début hospitalisation »
- Dans le cas des dossiers ODF, la date de consultation est la date d'exécution du semestre figurant sur la facture de l'orthodontiste.
- Saisissez par la suite le montant des frais engagés du dossier



Sanlam

1. Identité

2. Type dossier

3. Personne traitée

4. Pièces constitutives du dossier

5. Récapitulatif

6. Confirmation

Prrière de vous assurer que vous avez en possession les documents suivants :

Fichiers Déclaration

Attacher des Fichiers

Nom Fichier	Actions
Feuille de soins optique.pdf	
Facture opticien.pdf	
Prescription médicale.pdf	

Données complémentaires

Date de consultation de médecin : 09/12/2020

Frais engagés (MAD) : 1568,54

Numéro de Téléphone : [REDACTED]

Adresse e-mail : [REDACTED]

- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la cinquième étape.

### Etape 5 : Validation du récapitulatif du dossier créé

Sur cette dernière étape, vous êtes invité à relire les informations que vous avez saisies et à valider les éléments du dossier en cliquant sur « Suivant » comme il figure sur l'image ci-après.

Sanlam

Déclarer un dossier

1. Identité

2. Type dossier

3. Personne traitée

4. Pièces constitutives du dossier

5. Récapitulatif

6. Confirmation

Prrière de valider les éléments du dossier que vous voulez déclarer

Type de dossier : Optique

Date de consultation de médecin : 09/12/2020

N° de Mobile : [REDACTED]

Personne Traitée (lien) : FANIDA (Conjoint)

Frais engagés : 1568,54

Adresse e-mail : [REDACTED].com

Documents attachés :

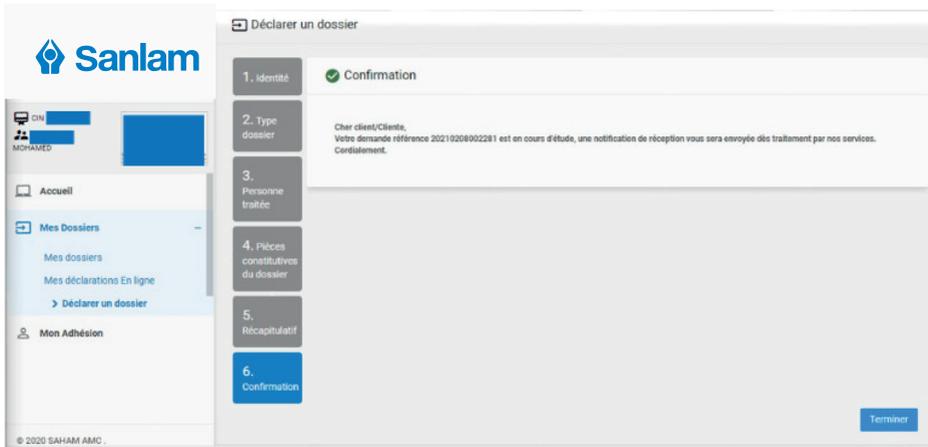
Feuille de soins optique.pdf

Facture opticien.pdf

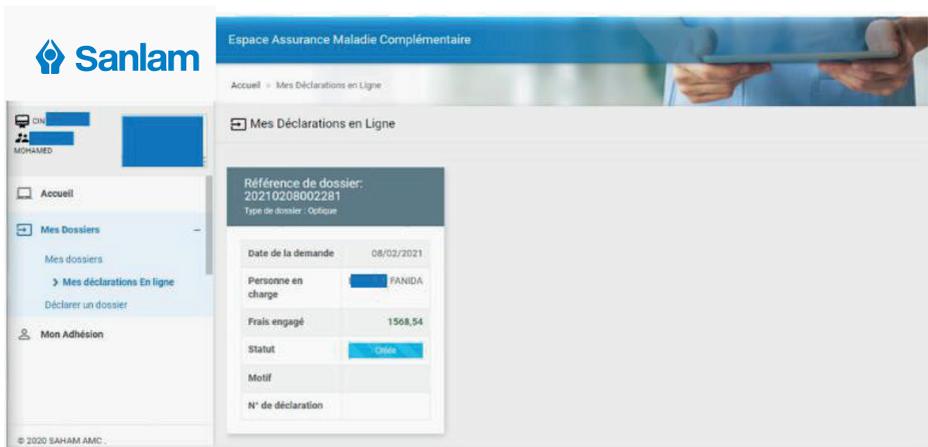
Prescription médicale.pdf

Précédent Suivant

Un message relatif à la création de votre demande s'affiche sur votre écran.



En cliquant sur « Terminer » vous serez dirigé vers l'écran de suivi des déclarations en ligne « Mes déclarations en ligne ». Une notification par mail vous est aussi transmise sur l'adresse communiquée vous informant de la création de votre demande.



### Suivi des dossiers déclarés en ligne :

Pour suivre l'état d'avancement de vos demandes en ligne, il suffit de consulter l'onglet « Mes déclarations en ligne ». Toutes vos demandes déclarées en ligne s'affichent sur cet onglet avec pour chaque demande :

- La date de sa création sur le site web
- Le type de dossier déclaré
- Les frais engagés du dossier
- Le statut de la demande
- Le motif de rejet (pour les demandes rejetées)
- L'ID demande c'est-à-dire la référence de la demande
- Le numéro de déclaration pour les demandes validées. Ce numéro correspond au numéro de l'accusé de réception affecté au dossier.



Au fur et à mesure du traitement de votre demande par Sanlam, son statut change sur votre écran.

The screenshot shows the Sanlam user interface. On the left is a navigation menu with 'Accueil', 'Mes Dossiers', and 'Mon Adhésion'. The main content area is titled 'Espace Assurance Maladie Complémentaire' and 'Mes Déclarations en Ligne'. It displays a table with the following data:

Référence de dossier: 20210208002281 Type de dossier : Optique	
Date de la demande	06/02/2021
Personne en charge	FANIDA
Frais engagé	1568,54
Statut	Créée
Motif	
N° de déclaration	

Une demande peut être soit « Créée », soit « Validée », soit « Rejetée ».

Des notifications par mail vous seront transmises à chaque changement de statut de votre demande.

**Demande créée :** Pour toute demande de déclaration que vous venez de créer sur le site web AMC

**Demande validée :** Une demande est validée quand elle est acceptée par Sanlam comme un dossier déposé. Dans ce cas, vous recevrez par mail, un récapitulatif de votre demande avec le numéro de l'accusé de réception qui lui a été affecté. Dès lors qu'une déclaration maladie en ligne est validée, le dossier est ouvert et vous pouvez suivre le traitement son sur l'onglet « consulter mes dossiers » comme un dossier déposé normalement.

**Demande rejetée :** Ce statut concerne toutes les demandes non validées par Sanlam pour un motif précis qui vous sera communiqué par mail avec le récapitulatif de votre demande. A ce stade aucun dossier n'est ouvert.

## VII. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES PRISES EN CHARGE

Les adhérents-assurés ont la possibilité de demander des accords de prise en charge complémentaires à ceux délivrés par le régime de base :

- L'adhérent-assuré ou toute personne désignée par lui dépose sa demande de prise en charge complémentaire auprès de l'agent gestionnaire accompagnée des pièces suivantes :
  - Une copie du devis de l'établissement hospitalier ;
  - Une copie de la prise en charge délivrée par le régime de base ;
  - Une copie de l'ordonnance médicale ou, éventuellement, du pli confidentiel du médecin traitant, précisant la nature de la maladie ainsi que de l'acte envisagé pendant l'hospitalisation,
- L'adhérent assuré doit recevoir un accusé de réception attestant du dépôt de sa demande de prise en charge chez l'agent gestionnaire Sanlam.
- L'agent gestionnaire vérifie que la demande comprend les pièces nécessaires pour accorder la prise en charge.
- L'assureur peut soumettre, à ses frais, l'adhérent-assuré ou toute personne à charge à une contre visite de contrôle (ou expertise médicale) par un médecin de son choix.
- L'assureur donne une réponse à la demande de prise en charge dans un délai maximum de **48 heures ouvrables** suivant sa date de dépôt. Trois cas de figure se présentent :
  - Contre-visite : Dans le cas où la demande de prise en charge nécessite une contre visite médicale. L'assureur et selon les résultats du rapport de la contre-visite à laquelle a été soumis le concerné, procédera soit à l'émission d'un accord de prise en charge soit à un rejet.
  - Accord de prise en charge : Dans le cas où l'Assureur ne procède pas à une contre-visite, il délivre l'accord de prise en charge à l'assuré dans un délai de **48 heures ouvrables** qu'il transmet à l'agent gestionnaire Sanlam ;
  - Rejet : La demande de prise en charge peut faire l'objet d'un rejet. Dans ce cas, l'assureur émet la lettre de rejet mentionnant le motif dans un délai de 48 heures ouvrables et l'envoi à l'assuré via l'agent gestionnaire Sanlam ;

## VIII. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

L'adhérent-assuré consulte le site web Sanlam ou dépose sa réclamation auprès de l'agent gestionnaire Sanlam.

L'agent Sanlam collecte les réclamations reçues et les traite par consultation du système de l'Assureur.

Pour les réclamations qui ne peuvent être traitées par simple consultation, il les transmet chaque semaine à l'Assureur contre accusé de réception.

Il s'assure que toutes les informations nécessaires pour le traitement de la réclamation sont renseignées à savoir :

- Numéro de police ;
- Nom de l'assuré ;
- Personne traitée ;
- Numéro de déclaration ;
- Frais engagés,

Par simple appel téléphonique, l'adhérent assuré ou l'agent gestionnaire AMC peut connaître la suite réservée à chaque dossier.

L'adhérent assuré peut aussi déposer sa réclamation directement au siège de l'Assureur.



## **IX. MOYENS MIS A LA DISPOSITION DES ADHERENTS POUR LE SUIVI DES PRESTATIONS**

### **LE SITE WEB DE L'ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE AU REGIME DE BASE AMO-CNOPS :**

**[www.sanlam.ma](http://www.sanlam.ma)**

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service rendu à ses adhérents-assurés, Sanlam a mis en place un portail sur Internet permettant aux adhérents assurés d'accéder au site internet à partir de leur numéro de SOM pour :

- Consulter les prestations garanties ;
- Vérifier leur adhésion :
  - vérifier si l'ensemble des personnes à charge figurent comme assurés sur le système d'information de Sanlam ;
  - vérifier l'exactitude des données de règlement figurant sur le système d'information de Sanlam (adresse, N° de compte bancaire).
- Suivre de manière autonome l'état d'avancement de leurs dossiers maladie déposés auprès des agents gestionnaires Sanlam presque en temps réel (rafraîchissement de la base de données toutes les 24 heures).ils peuvent visualiser le contenu des correspondances en cas de complément d'information ou de rejet et connaître en cas de règlement le montant remboursé.
- Accéder à la liste des points de dépôt et de gestion des dossiers maladie et des demandes de prise en charge complémentaire plus pour choisir l'agent gestionnaire Sanlam le plus proche au lieu de domicile ou au lieu de travail.

## ANNEXE 1

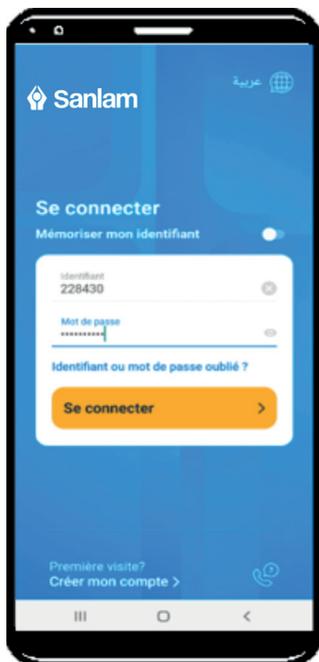
### PROCÉDURE DE DÉCLARATION DES ÉVÈNEMENTS (MARIAGE, NOUVELLE NAISSANCE)

Pour simplifier la procédure de déclaration des personnes à charge en cas de mariage ou de naissance, Sanlam a mis en place la déclaration des événements en ligne sur l'application mobile et le site web.

Ce guide vous détaille les étapes de déclaration d'une personne à charge et de suivi des demandes créées.

#### Accès à l'application mobile Sanlam

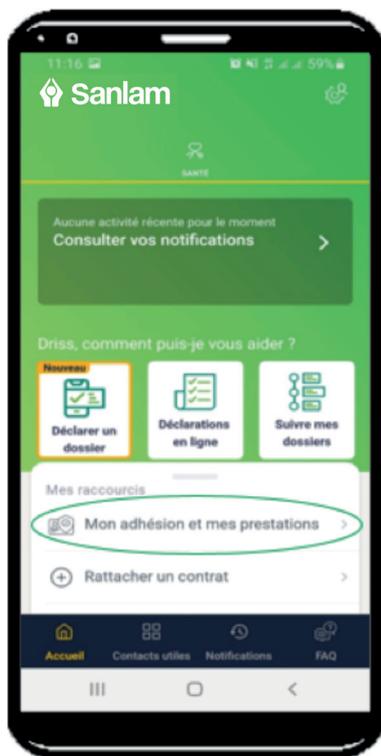
Si vous disposez d'un compte sur l'application mobile, connectez-vous en utilisant votre identifiant et votre mot de passe. Si vous venez de télécharger l'application sur votre mobile, procédez à la création de votre compte pour avoir accès à la fonctionnalité de déclaration des événements.



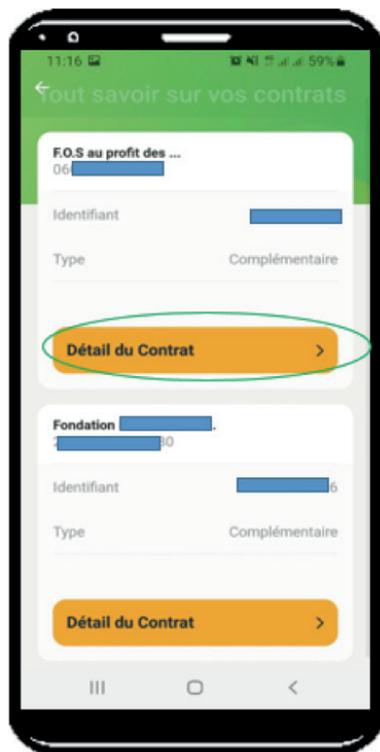


### Accès à l'onglet « Déclarer un bénéficiaire » :

Sur l'écran d'accueil de l'application mobile, cliquez sur le nouveau raccourci qui s'affiche « Mon adhésion et mes prestations » comme il figure sur l'image ci-après.



Si vous disposez de plusieurs contrats Santé, l'application affiche l'écran de consultation du détail des contrats. Cliquez sur le bouton « Détail du contrat » au niveau de la police sur laquelle vous souhaitez déclarer un bénéficiaire.



Dès que vous cliquez sur le bouton « Détail du contrat » l'application affiche l'écran suivant. Si vous disposez d'un seul contrat, l'application affiche directement le même écran.

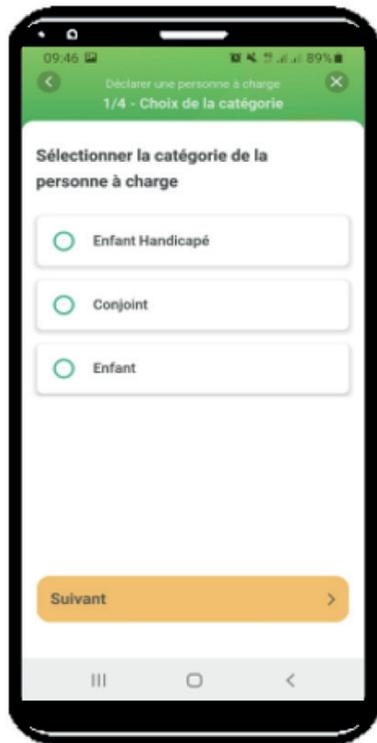


Cliquez sur le bouton « Déclarer un bénéficiaire » pour accéder aux étapes de déclaration d'un nouveau né ou d'un conjoint.

### Etape 1 : Choix de la catégorie de la personne à charge à déclarer

Sur cette première étape, vous êtes invités à choisir la catégorie de la personne à charge à déclarer en cochant la catégorie souhaitée.

Cliquez sur la suite sur le bouton « Suivant » pour passer à la 2ème étape.



### Etape 2 : Données complémentaire

L'écran affiche l'étape de saisie des données complémentaires qui sont : le nom et prénom de la personne à charge, la date de naissance de la personne à charge ainsi que le genre.

- Remplissez chaque champ (Tous les champs étant obligatoires, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante sans les avoir rempli)
- Cliquez sur suivant pour accéder à la troisième étape.



09:46 Déclarer une personne à charge 2/4 - Données complémentaires

**Veillez saisir les données suivantes de la personne à charge :**

Nom  Prénom

Date de naissance

Jour  Mois  Année

Genre

Masculin  Féminin

Téléphone mobile  
0661550410

E-mail  
testsync21@yopmail.com

**Suivant** >

11:18 Déclarer une personne à charge 2/4 - Données complémentaires

**Veillez saisir les données suivantes de la personne à charge :**

Nom  Prénom  Marwa

Date de naissance

Jour 18 Mois Avril Année 2022

Genre

Masculin  Féminin

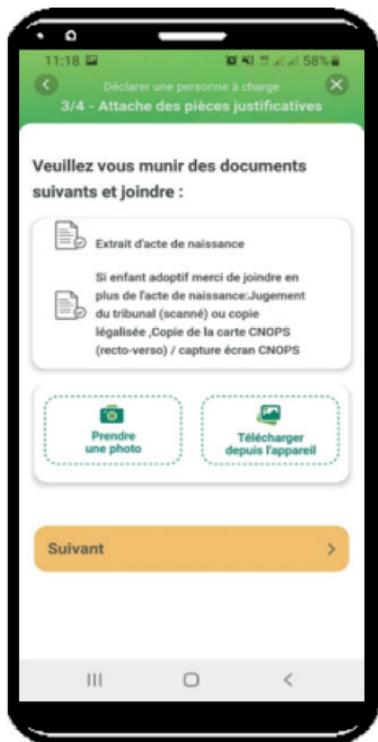
Téléphone mobile

E-mail  
@mail.com

**Suivant** >

### Etape 3 : Attache des pièces justificatives

L'écran affiche la nature des pièces justificatives à attacher en fonction de la catégorie choisie.



Attachez les pièces demandées et cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la 4ème étape.



### Etape 4 : Récapitulatif

Sur cette dernière étape, vous êtes invité à relire les informations que vous avez saisies et à valider les éléments de la demande en cliquant sur « Suivant » comme il figure sur l'image ci-après.

En cas d'erreur, vous pouvez procéder aux modifications nécessaires directement au niveau du récapitulatif en cliquant sur l'icône « Stylo » à droite de chaque block de données avant de valider le récapitulatif.



11:18 Déclarer une personne à charge 58%

4/4 - Récapitulatif

**Veillez vous assurer des éléments déclarés :**

**Catégorie de la personne à charge** ✎

Enfant

**Pièces justificatives** ✎

Document 1

**Données complémentaires** ✎

Nom

Prénom  
Marwa

Date de naissance  
18 avril 2022

11:18 Déclarer une personne à charge 58%

4/4 - Récapitulatif

Document 1

**Données complémentaires** ✎

Nom

Prénom  
Marwa

Date de naissance  
18 avril 2022

Genre  
Masculin

Téléphone mobile  
06

E-mail  
@mail.com

**Suivant**

Dès que vous cliquez sur « Suivant », un message relatif à la création de votre demande s'affiche sur l'écran de votre téléphone.



En cliquant sur « Suivre mes déclarations de personne à charge en ligne » vous serez dirigé vers l'écran de suivi des demandes en ligne « Suivre mes déclarations de personne à charge en ligne ».

Une notification par mail vous est aussi transmise sur l'adresse communiquée vous informant de la création de votre demande.

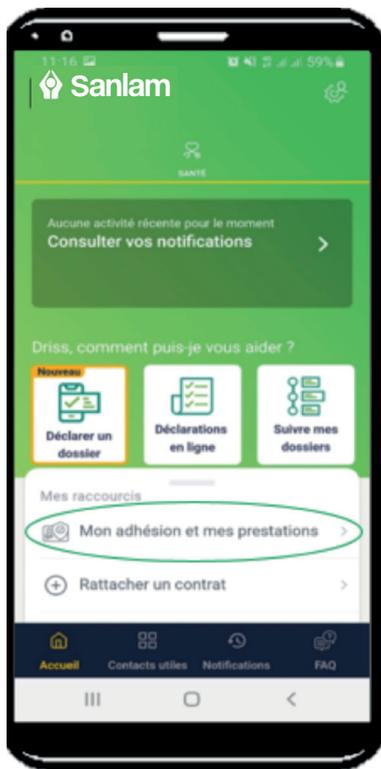
### Suivi des demandes de déclaration de personne à charge en ligne sur l'application mobile Sanlam :

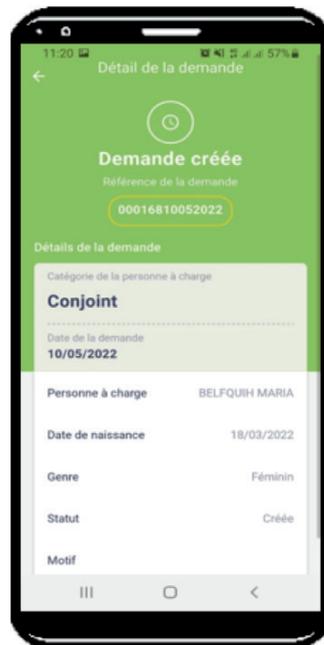
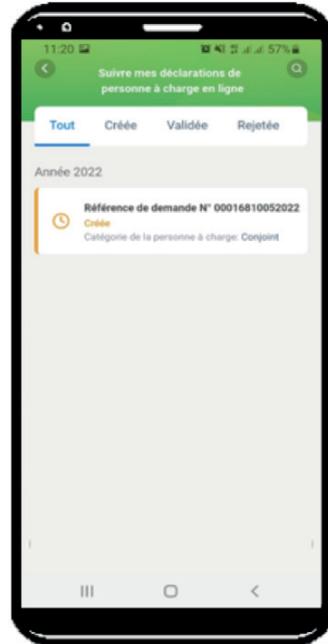
Pour suivre l'état d'avancement de vos demandes, il suffit de consulter l'onglet « Mes déclarations de bénéficiaire en ligne ».

Toutes vos demandes déclarées en ligne s'affichent sur cet onglet avec pour chaque demande :

- La référence de la demande
- La date de sa création sur l'application
- La catégorie de la personne à charge à déclarer
- Le nom et prénom de la personne à charge et sa date de naissance
- Le genre de la personne à charge
- Le statut de la demande
- Le motif de rejet (pour les demandes rejetées)

Au fur et à mesure du traitement de votre demande par Sanlam, son statut change sur votre écran.





Une demande peut être soit « Créée », soit « Validée », soit « Rejetée ».

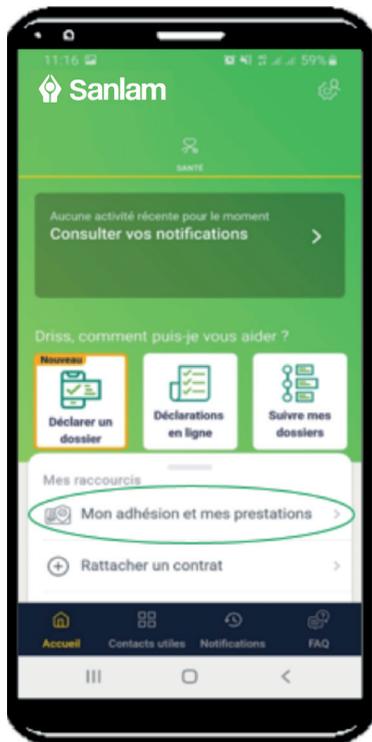
**Demande créée :** Pour toute demande de déclaration que vous venez de créer

**Demande validée :** Une demande est validée quand elle est acceptée par Sanlam. Dans ce cas, vous recevrez par mail, un récapitulatif de votre demande avec le détail des informations relatives à la personne à charge que vous avez déclaré. Dès lors qu'une demande de déclaration d'une personne à charge est validée, la personne à charge s'affiche sur la liste des bénéficiaires.

**Demande rejetée :** Ce statut concerne toutes les demandes non validées par Sanlam pour un motif précis qui vous sera communiqué par mail avec le récapitulatif de votre demande. A ce stade la déclaration de la personne à charge n'est pas accepté par Sanlam.

Des notifications par mail vous seront transmises à chaque changement de statut de votre demande.

Après validation de la demande par Sanlam, la personne à charge déclarée s'affiche au niveau de « Mes Bénéficiaires » sur l'onglet « Mon adhésion et mes prestations ».





## • Annexes 2:

### • Liste des agents gestionnaires Sanlam

Agent	Adresse	Ville	Téléphone
Assurances Suprassur	Immeuble 255, Apt. 4, Avenue Hassan II	Agadir	05 28 84 86 56 05 28 84 28 69
Assurances Zouri	46, Avenue Prince My Abdellah	Agadir	05 28 84 15 40
Assurances Aniss	84, Boulevard 2 Mars	Agadir	05 28 21 57 57
Assurances Amrir	N°231 Bd Akhanouche Haj Ahmed ( Ex. Rue de Marrakech )	Agadir	05 28 82 69 96 05 28 82 69 97
Assurances Grand Agadir	N° 9 Résidence Al Majd (Rez de Chaussée), Bd Kadi Ayyad, Amssernat	Agadir	05 28 23 63 00
Assurances et Conseils Ahfir	9 Boulevard Oujda	Ahfir	05 36 62 93 88
Assurance Belhoucine	111, Hay Nasr, Secteur 9	Ain Aouda	05 37 74 65 72
Assurances Méziani	14, Hay Bassatine, Boulevard Mohamed V	Ain Taoujdate	05 35 44 13 70
Assurances Chfira	Avenue Hassan II, Opération NEJMA, Immeuble A, Magasin N°01, Ait Ourir Centre 42050	Ait Ourir	05 24 48 01 88
Assurances Mebrouk	RC N°14 Boulevard Mohamed V, Hay Laymoun	Aklim	05 36 63 50 51
Assurances Elhamss	Boulevard Mohamed V, Immeuble Al Wafa II,	Aknoul	05 35 27 71 33
Assurances Saidi	4 bis, Boulevard Mohamed V	Al Hoceima	05 39 84 02 86
Assurances Azilal	Avebue Mohamed V - Quartier Al Fath	Azilal	06 00 30 79 69
Agence AV Azrou	209 avenue Hassan II, AZROU, Province Ifrane	Azrou	05 35 56 31 32
Assurances Ejjouti	1, Rue El Hansali, Boulevard Administratif	Ben Hmed	05 23 40 74 74
Assurances Ben Guerir	Avenue Mohamed V, Immeuble 5 - 1er étage	Benguerir	05 24 31 85 23 05 24 31 85 04
Assurances Maaouni	46, Boulevard Mohamed V	Beni Mellal	05 23 42 34 12 05 23 42 15 15
Assurances La Ville Verte	34, Rue Tarek Ibnou Ziad	Benslimane	05 23 29 18 12
Assurances Kaddar	Rue Moulay Youssef - Hay Hassani	Berkane	05 36 61 00 60
Assurances et Conseils Lachheb	46, Boulevard Mohamed V	Berrechid	05 22 32 83 83
Amjad Nadir Assurances	364 Lot El Majd 2	Bejaâd	05 23 41 30 00
Assurance Laymoune	Magasin commerciale de l'immeuble el baraka Bd Bir anzarane Hay El Hassani	Berkane	05 36 61 53 58
Société Chtouka Assurance sarl	Boulevard MOHAMED V, Rue de La Poste , BIOUGRA - CHTOUKA AIT BAHHA	Biougra	05 28 81 01 81
Assurances El Issi	Lotissement Mabrouk, N°58 - Boulevard Laayoune	Bir Jdid	05 23 36 09 12
Assurances Bouarfa	93 Bis, Boulevard Mohamed VI	Bouarfa	05 36 79 88 75
Assurances Khalis	40, Lot El Amal, Boufekrane	Boufekrane	05 35 43 66 02
Agent Vivier Boujdour	AV HASSAN II N° 41	Boujdour	05 28 88 00 00
Assurance Lahbabi	474, Tacheroune,	Boujniba	05 23 57 01 32
Assurances Biladi	Lotissement Lafarge - N°2 Bouskoura - Route 109	Bouskoura	05 22 32 06 56
Assurances Al Kariassur	Bd Annakhil 1056 - Hay Ryad	Bouznika	05 37 74 56 59
Assurance Nojoud	TR 12/1 immeuble 2 N° 4 Boulevard Al Maghreb Al Arabi, Ahl Loughlam	Casablanca	05 22 76 50 36
Assurances Assiana	297, Hay amal 1 , Tit Mellil ,	Casablanca	05 22 51 14 56

AM Assurance	144 Bd Victor Hugo	Casablanca	05 22 47 00 99
Assurances Salamate	5 Boulevard 10 Mars Sidi Othmane	Casablanca	05 22 37 40 06
Assurances Fidelis	119 Boulevard Bir Anzarane , Résidence Ramzi RDC & 1er étage - Maârif	Casablanca	05 22 23 42 81
Assurances El Amrani	90-92 Boulevard Oued Eddahab - Jamila 5	Casablanca	05 22 38 78 87
Assurances Omni Assur	Avenue Taddaret - Rue l'Izère - Lot 66	Casablanca	05 22 82 06 69
Assurances Assabil	308 Boulevard Panoramique - Bine Lemdoune Ain Chock	Casablanca	05 22 21 99 24
Trust Assurances	1, ANGLE RUE AHMED CHARCI ET BD. ABDELATIF BENKADOUR CASABLANCA	Casablanca	0522 39 07 78
Assurances A2S	204 - 206, Avenue Al Joulane - Sidi Othmane	Casablanca	05 22 37 34 61 05 22 37 31 16
Assurances Amlal	Rue 50 - n° 160 - Hay Moulay Abdallah	Casablanca	05 22 52 29 08 06 61 13 06 19
Assurances Haddaouia	Angle Avenue 2 Mars & Boulevard Panoramique - Haddaouia 3, Rue 30, N°5, Ain Chock	Casablanca	05 22 21 84 80
Assurances Inssaf	Lot Essaada, lot 172, Sidi Bernoussi	Casablanca	05 22 76 75 47 05 22 76 75 48
Assurances Bemka	64, Boulevard Ed Daouha, Hay El Fath 3, Ain Chok	Casablanca	05 22 87 10 03
Assurances Bidaoua	78, Boulevard El Fida, 1er étage	Casablanca	05 22 85 05 85
Assurances Oum Assur	583, Boulevard Oum Arrabia- El Oulfa	Casablanca	05 22 89 23 01
Assurances Dinar	Route d'El Jadida, N°410 Lissassfa 01	Casablanca	05 22 65 00 65
Assurance Adamazouz	Lot al Amane, Imm 10, N° 2, Ain Sebaâ	Casablanca	05 22 66 23 97 06 61 11 70 64
Assurances Tayane	Angle boulevard Hassan Alalaoui & boulevard Ibn Tachfine, Rés. Assalam, N°3, Imm.14, Ain Borja	Casablanca	05 22 62 60 45
Nadassur Assurances	Boulevard Abdelmoumen, Place Charles Nicoles, Residence Pasteur, N°7	Casablanca	05 22 26 40 47
Assurances Al Firdaous	Ensemble Résidentiel Al Firdaous, Imm.29, MAG 4 Boulevard Oum Errabii, Hay El Oulfa	Casablanca	05 22 89 59 86
Assurances Assur Vision	Résidence Marmara II- RDC- Lot Nassim, Lissasfa	Casablanca	05 22 93 07 08
Assurances Chefchaouen	Place Mohamed V, 2ème étage, N°5 (près du café CTM)	Chefchaouen	05 39 98 87 54
Assurance El Bahaoui	N°196 Avenue La Marche Verte	Chemaia	05 24 46 86 30
Assurances Kelassur	Complexe Al Khizrane - Route Agadir	Chichaoua	05 24 35 36 65
Assurance Adday	4 avenue El Walae 1er étage, apt 1	Dakhla	05 28 89 89 91
Assurances Tassaout	Quartier Bouchane - Route du Souk	Demnate	05 23 50 71 22
Assurances Sahaassur	7 bis, Lötissement Khadija	Deroua	05 22 53 20 02
Assurances Benchellal	Boulevard Hassan II, N° 222, Driouch	Driouch	05 36 36 73 74
Assurances El Attaouia	702, Lotissement Al Amal	El Attaouia	05 23 24 50 20
El Aioun Assurances et Conseils	Angle Boulevard Bir Anzarane et Rue 21, N°02	El Aioun Sidi Mellouk	05 36 67 36 07
Assurances El Gara	42, Boulevard Hassan II	El Gara	05 22 32 20 71
Assurances El Jadida	5, Rue Lemaigre de Breuil, Immeuble El Haraze II	El Jadida	05 23 37 02 02 05 23 37 34 96
Assurances El Ouariti	128, Avenue Mohamed VI	El Jadida	05 23 37 33 69
Assurance Najd	48-1 Résidence Yasmine, Avenue Jabrane Khalil Jabrane - Ennajd 1	El Jadida	05 23 38 86 55
Assurances Ben Abdallah Azzahraa	AV Attahir,Najmat Janoub III ,Imm D3 RDC Route Qualidia	El Jadida	05 23 34 00 03
Populaire D'assurances et prévoyance	Lot 22 Nassim 5	El Jadida	05 23 80 12 87
Assurances Mannouni	16, Avenue Mohamed V, Apt. N°3	El Kalaa Sraghna	05 24 41 13 50 05 24 41 48 30
Agence Vivier El Ksiba	Boulevard El Massira Al Khadra	El Ksiba	05 23 51 51 60



Hafsa assurances	140, Avenue Hassan II	Erfoud	05 35 57 85 86
Assurances Nabil Assur	15 Boulevard Dakla - Hay Al Mohhit	Errachidia	05 35 79 05 30 05 35 57 44 77
Assurances Bara	N° 17 Bis, Imm. 17 - Lot Tamanar, Boulevard Al Akaba	Essaouira	05 24 78 38 83
Assurances Al Bouchra	3, Avenue des F.A.R - Résidence Oumnia N°3	Fès	05 35 65 77 77
Assurances Benchekroun	Rue Abdelali Benchekroun - Immeuble Belghazi	Fès	05 35 94 22 23 05 35 94 22 24
Assurances Shahed	N°98, Avenue Abou Hourayra, Mont Fleuri 1	Fès	05 35 73 48 21
Assurances Lamnini	69, Avenue El Hafyane Cherkaoui, 1er étage, Adarissa, Route Ain Chkef	Fès	05 35 74 80 05 05 35 74 80 06 05 35 74 80 25
Assurances Karaouine	N° 9 Rue Ghmara, Jnane Boutaa, Sidi Boujida,	Fès	05 35 60 80 82
Assurances Fédérale	N° 56 Avenue Mohamed VI, Zouagha	Fès	05 35 96 41 89
Assurances Lahlou	45 Résidence Cléopatre, Avenue des FAR - Ville Nouvelle	Fès	05 35 65 01 95 05 35 94 45 68
Assurances Adrar	Avenue F.A.R Rue Ibn Al Bachir V.N - Résidence Mohamed Amine Bureau N° 3	Fès	05 35 93 14 21
Les Assurances Saidia du Nord	117, Boulevard Mohamed V	Fnideq	05 39 67 70 64
Assurances Bladi Sarl	6, RC. Espace bureaux Biladi, Bd. Allal Ben Abdellah	Fqih Ben Salah	05 23 43 33 31
Assurances Laamir	147 Angle Avenue Elmassira et Avenue Elmoukouama	Guelmim	05 28 77 52 91
CVT Guelmim	153, Boulevard Mohamed VI	Guelmim	05 28 87 10 11 05 28 87 09 09
Assurances Baghdadadi	Lotissement Errachidia - Avenue Mohamed V - Rue Imouzer N°7	Guercif	05 35 20 04 43
Assurances Goulmima	AV HASSAN II N° 01 HAY EL FATH	Goulmima	05 35 88 43 61
Agence Vivier Imintanout	Boulevard Marrakech, Quartier Sidi Ali Ishak	Imintanout	05 24 45 18 81
Assurances Gharib	Immeuble Anakhil, Angle Boulevard Mohamed V & Avenue des FAR	Inezgane	05 28 83 44 44
Assurances Grich	Route Régionale 105, El Kolea Centre - Ait Melloul	Inezgane	05 28 31 19 72
Agence AV Hassania Jerrada	Hay El Hassania, NR 06/07	Jerrada	05 36 82 19 28
Assurances Bilal et Consorts	Lot Al Amal N°1	Jorf El Melha Centre	05 37 99 07 23
Assurance El Khanchoufi	Avenue Saadienne	Karia Ba Mohamed	05 35 62 89 13
Assurances Dardak	Immeuble 57, Appt. 2, Rue Obbad Mejjati	Kasba Tadla	05 23 41 84 89
Assurance Inass	Lot AL MAGHRIB ARABI, Hay OULED OUJJIH, Zone B3, Lot N°1 Magasin N°1	Kénitra	05 37 39 84 84
Loyal Assurance	427, Avenue Mohamed V - B.P. 244	Kénitra	05 37 37 61 74 05 37 37 64 70
Assurances Sebou	72, Avenue Mohamed Diouri	Kénitra	05 37 37 65 72
Agence Vivier Mimosas	Boulevard Mohamed V. N° 474, Résidence Soufiane B, N° 6	Kénitra	05 37 37 60 15
Assurances Khemisset	183, Avenue Mohamed V	Khemisset	05 37 55 27 62
Assurances Iyad	8 Avenue Al Massira, Quartier Younes	Khenifra	05 35 38 26 13
Assurances Al Massira	F5, LoT 2, YASMINA 1	Khouribga	0523 56 10 56
Assurances Essalama el Kamila	Imm.Achorouq,Bd Beni Amir	Khouribga	05 23 56 60 66
Assurances Rebroub	39, Rue Moulay Abdellah	Khouribga	05 23 49 44 46
Assurances Loukous	109, Route de Rabat	Ksar El Kebir	05 39 90 47 12
Assurances Saadbouh	Rue de la Mecque - B.P. 527	Laâyoune	05 28 89 48 36
Assurnces Laâyoune	N° 247 AV Mezouar Hay el Warda	Laâyoune	05 28 98 08 61
Assurances El Oukeily	35 bis, Avenue Malik Ibn Morhal	Larache	05 39 91 65 73 05 39 91 08 38

Assurances Marrakech	22, Boulevard Mohamed Zerkoutoni	Marrakech	05 24 44 82 05 05 24 44 76 20
Palmeriaie Assurances	Route d'Essaouira, Immeuble Dafali, Hay Hassani	Marrakech	05 24 39 59 60
Assurances Koutoubia	Imm 111 Résidence Imane, Appt 4, Bd Abdelkrim El Khattabi	Marrakech	05 24 42 04 04 05 24 42 09 09
Assurance Grand Atlas	229 Mhamid 1 'C'	Marrakech	05 24 37 17 73
Assurances Eddnadni	78, Sybaa, 3 rue Imam Malek	Marrakech	05 24 40 95 63
Assurances Ariha	273 Massira I, (en face arondissement de police Massira)	Marrakech	05 24 34 56 67 05 24 34 59 60
Assurances Atlas Loudaya	RC, Centre Loudaya, Route nationale n°8, BP.83, Loudaya	Marrakech	05 24 36 49 41
Assurances El Barji	N° 219,Unité 4, Avenue Allal El Fassi,	Marrakech	05 24 31 11 58
Assurances Bernichi	25, Avenue My Idriss II, Imm.des anciens combattants, Magasin n°1 & 2	Meknés	05 35 40 44 08
Assurances Syassi	38A, Rue Ouqaat Zalaka, Ville Nouvelle	Meknés	05 35 52 03 03
Assurances Amahzoune	Boulevard Mohamed VI, Local N° 1, Immeuble A5, El Mansour 3	Meknés	05 35 46 63 60
ASSURANCES LOUKILI	Magasins 1 et 2 Imm B26 El Boustane 2 ouislane	Meknés	06 61 49 38 53 0535509004
Assurances Bahous	19, Rue Moulay Abdellah	Midlet	05 35 36 16 73
Assurances Ajnada	Avenue Hassan II, Kissariat Jaafer	Missour	05 35 58 55 78
Assurances HMB	Angle Boulevard palestine et Al Houria	Mohammedia	05 23 31 12 86 05 23 31 12 87
Assurances Goudan	126, Avenue Y. Ben Tachefine B.P. 561	Nador	05 36 60 33 56
Assurances et Conseils El Mourabit	Bd. Hassan 1er N° 23	Nador	036 60 36 44
Assurances Hinti	128, Lotissement du Centre	Ouarzazate	05 24 88 23 03 05 24 88 47 10
Assurances Mansar	240 Bis, Mohamed V	Oued Zem	05 23 52 06 06
Assurances Ouezzane	Quartier Haddadine, Boulevard Bir Anzarane, N° 114	Ouezzane	05 37 90 84 85
Assurances Benyagoub	Boulevard Allal El Fassi, Lot El Ouafa, Bloc N° 3	Oujda	05 36 74 43 74
Assurances El Houssine Chtioui	Rue Mohammed Abdou, Imm.ES SAÂDA, Bloc C, 2ème étage, Appt.4	Oujda	05 36 70 12 12
Assurances Nahid	Boulevard El Fatouaki, Imm.Moumen, N°23 1er étage, Appt.2	Oujda	05 36 68 84 04
Assurances Angad	2, Rue Oum El Banine, 1er étage, Appt. 1	Oujda	05 36 70 80 92
Assurances Edaghri	11, Avenue Ibn Rochd	Oujda	05 36 68 70 24
Assurances Rihab	13, Route de Marrakech - Municipalité de Ouled Ben Rhil	Ouled Berhil	05 28 53 15 15
Assurances Ouled Teima	76, Boulevard Mohamed V - Lotissement Mouisset	Ouled Taima	05 28 52 19 12
Assurances Oulmes	N°229, avenue Moulay Ismail, Hay Pam 2 Idafi,	Oulmes	05 37 52 32 32
Assurance Outat	179 Hay Malouia,	Outat El Haj	05 35 59 29 44
Assurances Lahrichi	Imm.A-Bureau n°4-Centre commercial Al Manal El Menzeh	Rabat	05 37 29 46 70
Agence Tour Hassan	Imm Omniprise Angle AV Al Alaouine et Rue Mariniyine	Rabat	05 37 73 74 20
Assurances Assai	281, Boulevard Mohamed V	Rabat	05 37 70 99 69 05 37 70 71 36
Assurances AL Fahd	40, Zankat Abdelmoumen	Rabat	05 37 73 02 45
Cabinet R'bati	4, Rue Benzerte	Rabat	05 37 70 90 09 05 37 76 74 77
Agence Rabat Mabella	5,Rue Tadla ,Mabelle	Rabat	05 37 75 67 44
Assurances Outahar Assur	30, Rue El Qods	Rich	05 35 58 90 83
Assurance Lahmidi	N°2 Lot Benslimane, Avenue Abdellah Ben Yassine	Rommani	05 37 51 64 04
Assurances Alioui Sarl	Lot Lalla Hnia Hamria, Lot N° 49	Safi	05 24 46 46 78
Assurances Babbouh	22, Avenue de la Liberté	Safi	05 24 61 28 53



Agence AV Safi	22 Avenue Lafkih El Haskouri, Lotissement SANAA, RCD, Quartier Sidi Abdelkrim	Safi	05 24 66 63 36
Assurances Ouaziz	1, Rue de Lisbonne	Safi	05 24 46 45 80
Assurances El Kheir	Hay Salam, Secteur 3 N° 851	Salé	05 37 81 40 66
Assurances Mihania	Av. Bouregreg, N°1071, Sala Al Jadida	Salé	037 53 48 39
Assurances Abouelfath	Avenue Hassan II, Complexe Bab Sala - Immeuble Chmaou, Magasin M2, Bettana	Salé	05 37 81 36 81
Assurances Darelhamra	78 AVENUE MOHAMED V HAY DAR EL HAMRA	salé	0537 87 23 87
Assurances Beni Moussa Maaouni	73, Boulevard Bir Anzarane	Sebt Oulad Nemma	05 23 47 39 65
Assurances Al Kawthar	Hay Lamkassem, N° 24 - Lot. Jnane Elma, Ouled Adloun	Sefrou	05 35 96 97 83
Assurances Jawhara	Immeuble Al akhawane ,n°62 Route boulemane, Appt n°4 2ème	Sefrou	05 35 96 97 95 05 35 66 26 01
Assurances Omar Abdelahi	Bd. Hassan II, N° 274	Semara	05 28 88 73 31
Assurances de la Place	Rue Paster, Résidence Annakhil - B.P. 654	Settat	05 23 40 50 14
Assurances EL Yaacoubi	Place de la Liberté	Settat	05 23 40 21 09
SG Assurance	Frigo Maamoura, Immeuble 4, bureau 4	Sidi Allal El Bahraoui	05 37 52 07 07
Assurances El Korchi	Appt 5, Immeuble Annakhil, Boulevard des FAR	Sidi Bennour	05 23 35 90 37
Assurances Benzeroual	51, Avenue Mohamed V	Sidi Kacem	05 37 59 45 11
Assurances Assurami	N°9 Rue 5, El Hay Al Jadid	Sidi Kacem	05 37 59 64 26
Assurances Himmiche	Hay El Wahda, N°1, Groupe 4, Bloc A, N°2	Sidi Yahia El Gharb	05 37 30 03 54
Assurances Novassur	3, Avenue Mohamed V	Souk Larbaa	05 37 90 13 13
Agence Vivier Atlas Tafraout	Route Ammelne, Municipalité Tafraout	Tafraout	05 28 80 14 65
assurances Benbrahim	Route nationale NIO BP79 Taliouine centre	Taliouine	05 28 53 40 18
Assurances El Jirari	Beni Makada, Lot JIRARI II, Lot 1048	Tanger	05 39 35 08 73
Assurances Afailal	Boulevard My Ismail, Résidence Oussama, Bloc A, N° 1	Tanger	05 39 95 79 39
Assurances du Detroit	8, Place de France - B.P 2089	Tanger	05 39 93 28 31 05 39 93 46 98
Assurances El Kasri	Lot.Ennahda, 11 Avenue El Qods	Tanger	05 39 95 98 99
Assurances Chaairi	Avenue de la Résistance, Imm 67, N° 3	Tanger	05 39 34 31 90
Prestige Assurances	Souani,BD d'Anfa N°6 ,Entresol	Tanger	05 39 33 35 25
Assurances Benkhanfar	27 Boulevard Ibn Sina - B.P 103	Tantan	05 28 87 79 38
Assurances El Bakkouri	Boulevard Mohamed V	Taounate	05 35 68 93 51
Assurances Fagroud	216, Boulevard Moulay Abdellah, 1er étage	Taourirt	05 36 67 99 72
Agence AV Taourirt	Bis 158, Boulevard Moulay Abdellah, Hay Takadoum	Taourirt	05 36 69 56 67
PSP Assurances	N° 1 Route Ouled Aarfa - Quartier Mhaita	Taroudant	05 28 85 25 26
Assurances Nadine Sarl	N°24, Résidence Dar Al Atfal, Avenue Hassan II	Tata	05 28 80 25 77
Assurances Touzani	Immeuble Yaakoubia, Avenue Mohamed V, 1er étage, appt.1	Taza	05 35 67 39 40
Assurance Friouato	Immeuble Fathallah, Boulevard Mohamed VI	Taza	05 35 28 24 20
Assurances Temassur	Avenue Hassan II, Immeuble Reagraoui II, 2 <sup>e</sup> étage, N°3	Temara	05 37 64 18 41
Assurance Temsaman	Route Principale, 1 N°129 Krouna Centre Temsamane, Driouch	Temsaman	06 61 95 70 14
Assurances Guessous et Benet	8, Rue Achra Mai	Tétouan	05 39 71 02 68 05 39 70 28 44
Assurances El Kasimi	17, Avenue Mohamed V, Appt. 2	Tétouan	05 39 96 42 99
Assurance Lhammani	Avenue du FAR, Imm. 223, 1er étage, N° 2	Tétouan	05 39 99 73 49

Assurances El Yacoubi du Nord	Avenue dES FAR, Résidence ISMAILIA, BE3, N°3	Tétouan	05 39 70 90 70
Assurances Zemmour Tiflet	296, Avenue Mohamed	Tiflet	05 37 51 12 82
Assurances Timkit Assur	n° 55, Av Hassan II, Quartier Tighadouine	Tinejdad	05 35 78 60 09
Assurances Tinghir	412, Avenue Mohamed V	Tinghir	05 24 83 54 46
Assurances Ait Baamrane	21 Lotissement Al Wahda, Cité El Youssoufia	Tiznit	05 28 60 22 55
Assurances Eddaman	Lotissement N° 83, Erac Hay Hassani, N°1	Youssoufia	05 24 66 03 33
Assurances Zagora	65, Hay Moussala 45900	Zagora	05 24 84 79 41
Agence Vivier Zaio	102, Boulevard Edakhla, Hay PAM	Zaio	05 36 33 92 58



A series of horizontal lines for writing, consisting of a solid top line, a dashed middle line, and a solid bottom line, repeated down the page.

A series of 20 horizontal dotted lines spaced evenly down the page, intended for handwriting practice.



216, Boulevard Zerktouni | 20 000  
Casablanca - Maroc

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

T +212 522 42 06 06  
F +212 522 20 60 81

[sanlam.ma](http://sanlam.ma)

